



## Révision pension alimentaire

Par **naboudave**, le **10/03/2015** à **09:33**

Bonjour,

père divorcé, je verse 230€ de pension alimentaire par mois pour mon fils de 15 ans depuis 12 ans environ. J'aurais souhaité savoir si ce tarif devait être révisé et si je payais trop ou pas assez cher pour cette pension. Je gagne 1840€ par mois. Je suis pacsé, ma compagne gagne 1600€ à 80% et nous avons 2 autres enfants de 3 et 6 ans. La mère de mon fils de 15 ans est toujours seule pour s'occuper de lui.

Par **Visiteur**, le **10/03/2015** à **10:28**

Bonjour,

je ne saurai vous dire si vous payez trop mais par contre oui pour la révision ! Une PA se révisé en principe tous les ans ! ne serait ce que par rapport au coût de la vie !